

## Votre enfant va poursuivre ses études en :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique (2<sup>de</sup> GT),
- 2<sup>de</sup> professionnelle,
- 1<sup>re</sup> année de CAP.



## 2 étapes importantes pour votre enfant :

### Son projet d'orientation

Au cours du 2<sup>e</sup> puis du 3<sup>e</sup> trimestre, la fiche de dialogue permet d'indiquer les choix d'orientation de votre enfant et d'échanger avec ses enseignants, le psychologue de l'Éducation nationale, le CPE et le chef d'établissement.

### L'affectation et l'inscription

Au 3<sup>e</sup> trimestre, vous complétez les documents pour formuler et classer les vœux de votre enfant (2<sup>de</sup> GT, 2<sup>de</sup> professionnelle et 1<sup>re</sup> année de CAP).

**1 vœu = 1 formation**

- ⇒ dans 1 lycée public ou privé sous contrat (de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole),
- ⇒ dans 1 CFA.

**Pour une poursuite d'études dans un établissement privé (lycée, maison familiale rurale) et en CFA, il faut, dès à présent, contacter l'établissement concerné.**

### De fin mai à début juin 2018 - Saisie des vœux

Tous les vœux de votre enfant sont saisis par son établissement, y compris les vœux pour les CFA et les MFR saisis à titre d'information.

Pour une admission en 2<sup>de</sup> GT, un vœu correspondant à votre lycée de secteur sera obligatoirement saisi.

### Le 29 juin 2018 - Résultat de l'affectation

Votre établissement vous communique le résultat de l'affectation de votre enfant pour une admission dans un lycée public ou privé sous contrat.

Les vœux pour une formation en CFA ou en MFR ne font pas l'objet d'une affectation.

### Du 29 juin au 6 juillet 2018 - Inscription

Pour les lycées, vous devez inscrire votre enfant. Cette inscription se fera par Internet (télé-inscription) ou sur dossier. Les inscriptions dans l'enseignement privé sous contrat sont également possibles tout au long de l'année scolaire.